L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULMITT, MAGNE & Cie. No. 61, Rue Chartres.

ABONNEMENTS: QUOTIDIEN .... $12 } payable d'avance.
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 16 FEVRIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

DOMAINE PUBLIC.

Le bill de préemption présenté au Congrès par M. Benton, le long débat qu'il a soulevé entre les membres les plus distingués du Sénat et l'adoption qui en a été la suite, rappellent naturellement l'attention publique sur le domaine public, sur sa situation actuelle, sur les différens systèmes proposés pour lui donner le plus de valeur et d'utilité possibles, enfin sur l'usage auquel il doit être légitimement consacré.

SITUATION ACTUELLE.—Le domaine public, on le sait, se compose 1o. de terres cédées sous certaines conditions au gouvernement général par différens Etats, 2o. de terres faisant partie de l'ancien territoire de la Louisiane, qui fut acheté à la France en 1803, 3o. de terres situées dans la Floride, dont le gouvernement fédéral a pris possession à l'époque où ce pays fut rendu par l'Espagne aux Etats-Unis. Ces cessions et ces ventes ne donnaient au résultat que la nue-propriété des terres; car la plupart d'entre elles étaient occupées par les Indiens; et pour les décider à renoncer à leurs résidences, il a fallu payer aux différentes tribus des indemnités considérables et conclure des conventions qui assurassent l'entrée en jouissance du gouvernement fédéral à des époques déterminées. Cette dépossession des Indiens ne peut s'opérer que graduellement; elle n'est pas encore achevée; et des années s'écouleront encore avant qu'elle soit complète. Mais déjà l'Union est en possession d'une vaste étendue de terres: 319,536,232 acres lui ont été livrés par l'extinction du titre des Indiens. On a déjà disposé de 77,134,821 acres qui ont été vendues au profit du trésor et de 12,530,000 acres environ qui ont été accordées aux Etats ou territoires dont elles font partie pour être appliquées aux dépenses d'améliorations intérieures, d'éducation publique &c. Il reste donc entre les mains du gouvernement général environ 229,700,000 acres disponibles, et ce chiffre ne peut manquer de s'accroître considérablement et d'une manière rapide; car les titres des Indiens s'éteignent de jour en jour.

On comprendra aisément quelle peut devenir l'importance de ces terres qui sont le produit de cessions volontaires ou de ventes, si l'on songe que celles qui ont été cédées par la Virginie, par exemple, sont situées au Nord de l'Ohio dans une région où la population augmente avec une rapidité sans égale et où déjà existent plusieurs Etats florissans; que celles appartenant à l'ancien territoire de la Louisiane, lequel comprenait la plus grande et la plus belle partie de la fertile vallée du Mississipi, sont chaque jour mises en exploitation et ne tarderont pas à devenir productives; que celles de la Floride enfin vont acquérir une nouvelle valeur si, comme tout le fait espérer, un traité avec les Indiens assure la tranquillité de ce malheureux territoire. Il n'y a donc qu'une seule question à poser, c'est celle du mode d'exploitation.

Le mode en usage dans ce moment est extrêmement simple: les terres vacantes sont soigneusement arpentées et cadastrées d'après un système uniforme; elles sont divisées en *townships* ou territoires de villes qui ont une étendue de six milles carrés; chaque township est lui-même divisé en trente six sections, qui peuvent aussi se subdiviser. Ainsi disposées, les terres sont mises en vente par portions sur une proclamation du Président, cette vente se fait à l'encan et à un minimum fixé par la loi. Le produit annuel de ces ventes varie suivant le plus ou moins de prospérité du pays, suivant le plus ou moins grand nombre de colons qui se décident à se déplacer, et surtout suivant la position plus ou moins avantageuse des terres elles-mêmes.

Nous avons donné plus haut le nombre d'acres actuellement disponibles, les chiffres du prix de revient et du produit jusqu'à ce moment compléteront cet aperçu sommaire de la situation du domaine public à l'heure qu'il est; cet aperçu nous est fourni par un rapport du commissaire, M. Wiscomb, rapport fait vers la fin de 1839.

Les indemnités payées aux Indiens s'élèvent à	$71,670,822 80
Les sommes payées à la France pour le prix d'acquisition du territoire de la Louisiane et pour les intérêts,	23,529,353 42
A l'Espagne pour la Floride,	6,489,768 66
A différens Etats pour prix de leur cession,	3,082,375 70
Frais généraux du bureau général des terres et de ses dépendances,	8,586,931 05
Total général	$123,759,251 64
Le produit des ventes opérées jusqu'à ce jour n'est que de	$97,700,379 83
Ce qui laisse le gouvernement général à découvert d'environ	$26,000,000 —

Mais il ne faut pas oublier de mettre en regard de cette somme la totalité des terres acquises et non encore employées, c'est à dire 229,700,000 acres.

Pour les Séances officielles de la Législature, voyez la 4e. page.

SENAT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Séance du 15 février.

Présidence de M. Garcia président.

M. Sparrow présente une pétition de certains citoyens de la paroisse Carroll, demandant le remboursement du montant d'une taxe payée par erreur.

Sur motion de M. Sparrow, cette pétition est référée au comité des réclamations.

M. Sparrow présente, sans avis préalable, un bill pour établir un bac et un pont dans la paroisse Madison.

M. Hiriart donne avis qu'il présentera un bill relatif aux saisies et séquestres.

M. Downs présente, sans avis préalable, une résolution ayant pour objet l'examen des mesures à prendre contre la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, à l'effet d'indemniser l'Etat pour les fonds qu'il a fournis à cette institution.

M. Downs propose la prise en considération d'un bill relatif aux avis publics. Ce bill est adopté.

Le Sénat adopte un bill relatif à l'académie de Baton Rouge, avec une section additionnelle présentée par M. Bossier, relative à l'académie de Caddo.

M. Scott de Baton Rouge demande une permission d'absence pour M. Scott de Feliciana. Accordé.

Le Sénat prend en considération la résolution relative aux banques, et M. Sparrow présente un nouvel amendement et demande que la résolution soit mise à l'ordre du jour spécial pour demain.

Sur motion de M. Downs, le Sénat prend en considération le bill général relatif aux élections.

Lecture est faite de la section sixième.

M. Hoa propose un renvoi dont l'objet est d'exempter la Nouvelle-Orléans des effets de cette section. En présentant ce *proviso* M. Hoa croit devoir faire un nouvel effort afin d'obtenir que la discussion du bill soit renvoyée à la session prochaine. Non seulement le bill actuel ne lui paraît pas bien, mais en outre il est loin d'être parfait, mais en outre il contient des dispositions incohérentes et même inconstitutionnelles. Cette assertion peut paraître hardie, mais il croit fondée. Au reste la ville de la Nouvelle Orléans se trouve dans une situation spéciale et l'élection dans un seul jour est le mode qui paraît le plus convenable. Il insiste d'autant plus volontiers sur ce point que la constitution elle-même détermine ce mode d'élection, et que le contraire paraît être une chose inconstitutionnelle. (Voyez la section troisième de l'art deux de la constitution.) Si l'on veut suivre strictement la constitution, il faut voir l'observer à la lettre, on doit procéder à l'élection le premier lundi de juillet seulement, car ce n'est pas se conformer à la constitution que de tenir l'élection durant trois jours lorsqu'un seul jour est déterminé par la constitution. On peut facilement multiplier les districts d'élection, de manière à faciliter à chacun l'accès de la boîte au scrutin; alors on rencontrera dans les élections, des éléments de paix et de concorde, au lieu de causes de trouble et de violence. Il est un autre motif qui doit engager à renvoyer la discussion à la session prochaine, c'est une autre inconstitutionnalité qui résulte du rapprochement de la section sixième du bill avec la section vingt-septième du bill. Conformément à la section troisième de l'article deux de la constitution. D'après le bill, un citoyen serait privé de l'une de ses plus belles prérogatives, la franchise électorale. Peut-on par la simple volonté législative priver un citoyen d'un droit qui lui est acquis par la constitution. Il suffit de s'arrêter à ces deux points pour démontrer combien le bill est imparfait. Il importe d'établir un mode uniforme et régulier d'élection, et pour parvenir à ce résultat, il conviendrait de référer le bill à un comité réuni des deux Chambres qui ferait son rapport à l'ouverture de la prochaine session. On pourrait alors présenter un travail plus complet, de manière à répondre aux besoins de la ville comme à ceux de la campagne, en évitant les longues discussions auxquelles doit nécessairement donner lieu le bill tel qu'il se trouve maintenant devant le Sénat.

M. Walker remarque avec peine l'opposition constante du sénateur d'Orléans. Cependant il est facile de répondre à ses arguments et de combattre particulièrement ses objections constitutionnelles. Quant à la première il convient que jusqu'alors, il avait cru que les lois de l'Etat passées depuis 1812, se trouvaient en harmonie avec la constitution, mais il convient qu'en effet la constitution n'a [illegible]; on pourrait alors autoriser le juge de paroisse à diviser les paroisses en un nombre suffisant de districts, et des lors l'objection se trouve levée. Quant [illegible] de l'élection puisse donner deux fois son vote, c'est un privilège qu'il ne peut concéder. Il connaît par l'expérience de sa propre paroisse, les abus de ce immense privilège. Au reste il demande quel serait le moyen de prévenir cette fraude, lorsque les votes sont partagés entre plusieurs candidats. Il faut bien que ce soit au moyen de la voix du juge de Paroisse ou de l'officier présidant l'élection, à moins que l'élection ne soit de nouveau remise entre les mains du peuple. Dans plusieurs Etats de l'Union, il est enjoint au shérif de voter dans de semblables circonstances, sans que jamais on se soit plaint de ce mode d'élection. Il ne voit rien d'inconstitutionnel dans cette disposition du bill. Quant au *proviso* les amis du bill y consentiront, ils sont habitués à voir la ville jouir de certains privilèges qu'on n'a jamais été réclamés pour la campagne.

M. Hoa déclare qu'en présentant son proviso, son intention n'a jamais été de réclamer un privilège, mais bien d'obtenir une exception. Il se peut qu'il se trompe, mais il croit, en agissant comme il le fait, obéir au vœu de ses constituans.

M. Downs adresse quelques observations relatives aux objections de M. Hoa. Quant aux trois jours d'élection, toutes les lois sont uniformes sur ce point à dater de 1812, époque de l'adoption de la Constitution, jusqu'au moment présent. Au reste, si ce mode était jusqu'ici inconstitutionnel, il est facile de le corriger. Mais alors pourquoi ne pas proposer un amendement. Il ne conteste pas la justesse des observations du sénateur d'Orléans; en admettant qu'elles soient fondées, elles ne doivent pas retarder la discussion du bill. Quant à la seconde objection relative à la Constitution, vous que nul, pendant [illegible], ne puisse être privé de son droit de suffrage, c'est une objection minime. Le vote est un des [illegible] au contraire [illegible] en [illegible].

priver un officier public du droit de [illegible] ons, au refus des fonctions qu'il [illegible]. Downs dit que son opposition au renvoi de la discussion [illegible] [illegible] que les motifs sont les mêmes. Il est dans la cession prochaine, il croit que [illegible] [illegible] s'occuper du bill que dans [illegible] bill est maintenant sous les yeux du Sénat [illegible] mettre à une autre époque ce qui peut se faire actuellement. [illegible] que l'on ne peut s'en occuper plus tard. Telle est l'histoire de nos meilleures lois; elles sont d'abord imparfaites, puis elles approchent peu à peu de la perfection. Nous pouvons améliorer dès ce moment le système actuel, sans renoncer à des améliorations ultérieures. Mais pour procéder rationnellement, il propose au sénat de s'occuper sur tout de la question du scrutin si les élections auront lieu durant trois jours ou un jour seulement.

M. Hoa renouvelle sa motion de référer le bill à un comité réuni des deux Chambres qui fera son rapport à l'ouverture de la session prochaine.

M. Downs voit un inconvénient réel à renvoyer le bill à la session prochaine. La Législature doit siéger où décembre, et déterminer la répartition des représentans de l'Etat. Nul doute que plusieurs paroisses se trouveront en opposition relativement à cette répartition. Déjà plusieurs fois la Législature n'a pu parvenir au résultat qu'elle avait en vue en raison du conflit d'intérêts et des prétentions de localités. A cette époque, les passions peuvent réagir sur le bill, attendu qu'il se trouvera lié à d'autres questions dont il est maintenant tout-à-fait détaché. M. Downs ne prétend imputer à personne aucun motif blâmable, ce qu'il veut c'est qu'on se livre sans retard à une discussion libre et franche. Il craint que le renvoi du bill ne soit un moyen de l'anéantir. Cependant pourquoi vouloir lutter contre la volonté du peuple et celle du Sénat, c'est une situation qui doit inspirer de sérieuses réflexions. Il prédit que la session prochaine sera fécondes en discussions suscitées que provoquera l'esprit de localité. En conséquence il s'oppose à ce que l'on renvoie la discussion du bill autant vaudrait le rejeter. Il lui semble, en outre, que le renvoi n'est pas conforme à l'usage; c'est un mode insolite. Peut-être même cette façon d'agir n'est-elle pas conforme aux règlements du Sénat.

M. Walker demande que l'appel nominal ait lieu sur la question du renvoi.

M. Hoa dit qu'il se doit à lui-même aussi bien qu'aux membres du Sénat de faire connaître les motifs de sa proposition. En demandant le renvoi à la session prochaine, il n'a nullement l'idée d'entraver la passation du bill, seulement il désire que ce bill subisse des modifications, de manière à obtenir l'approbation du Sénat. En signalant certaines défectuosités, ce but a été d'appeler l'attention du Sénat sur la nécessité de nommer un comité qui put l'améliorer. Alors on rencontrera moins de difficultés pour son adoption. Il ne voit pas que l'esprit de parti puisse entrer pour rien dans la discussion, car tout le peuple est intéressé à ce que nos lois d'élection soient amendées. S'il demande du temps pour agir, c'est qu'il en a besoin réellement, c'est qu'il veut y réfléchir. Mais qu'on ne croie pas qu'il veut anéantir le bill, loin de ça; il s'engage au contraire à faire partie du comité et à faire tous ses efforts pour qu'un travail moins imparfait puisse être soumis à l'approbation de la Législature. Il voudrait, par exemple, que l'on put adopter une loi d'enregistrement des électeurs, afin de repousser la fraude. Au surplus, il n'est pas au pouvoir du sénateur d'Orléans ni d'un seul trait de plume, un système tout entier. Quant à la répartition des représentans, c'est une question qui doit être débattue en décembre seulement, car il a déjà été décidé qu'on ne pourrait pas s'en occuper plus tard. Ainsi donc on pourra discuter le bill d'élection durant le mois de janvier et le mois de février. Rien alors n'entravera sa marche car il n'y a pas un membre de la Législature qui ne soit disposé à concourir à la passation d'un bill dont l'objet est de repousser la corruption et de s'opposer à la fraude, pour assurer au véritable électeur la libre jouissance de son droit de suffrage. M. Hoa rejette, qu'en demandant le renvoi du bill il agit de bonne foi; son seul désir est de connaître le vœu du peuple. Jamais il ne consentirait à faire usage d'une autorité qui ne dériverait pas de la volonté d'une majorité des électeurs.

M. Walker fait observer au sénateur d'Orléans que le sénateur de Ouachita n'a point parlé d'esprit de parti, seulement il a parlé d'esprit de localité. C'est d'après cet esprit que la question de répartition a été traitée précédemment, et c'est ainsi qu'il faut s'attendre à la voir traiter encore.

M. Scott de Baton-Rouge annonce qu'il votera contre le renvoi, non qu'il suppose aucune intention hostile de la part du sénateur d'Orléans, mais parce qu'il désire que le Sénat procède à la passation du bill.

M. Hoa convient que la motion de renvoi qu'il a faite n'est pas usitée; mais son but est d'instruire le comité d'avoir à présenter son rapport dès l'ouverture de la prochaine session.

M. Downs pense que le but serait plus sûrement atteint, en instruisant le comité d'avoir à rapporter sous quelques jours. Il persiste à croire que si le bill n'est pas pris en considération durant la session actuelle, il ne le sera pas à la prochaine session.

M. Sparrow propose un sous-amendement qui consiste à instruire le comité de faire son rapport durant la présente session.

M. Downs déclare qu'il ne peut voter en faveur d'un comité réuni.

M. Walker ne voit pas pourquoi le comité d'examen serait un comité réuni. S'il s'agit de consulter la délégation d'Orléans, rien ne sera plus facile pour le sénateur d'Orléans qui fera partie du comité.

M. Hoa retire sa résolution et renouvelle sa motion primitive en faveur d'un *proviso*, pour exempter la Nouvelle Orléans des dispositions de la section du bill en discussion.

M. Sparrow propose le renvoi du bill à l'examen d'un comité du Sénat qui présentera son rapport sous le plus bref délai.

Le Sénat adopte la motion du sénateur de Concordia et le président nomme membres du comité MM. Downs, Hoa et Walker.

Je prie Messieurs les Editeurs de l'Abeille de vouloir bien publier la lettre suivante dans le prochain numéro de leur Journal.

15 fév. 1841. EDOUARD LOUVET.

Nlle-Orléans, 15 Février 1841.

Mr Ed. Louvet, rapporteur du Sénat.

Monsieur,

Dans votre rapport aujourd'hui des débats du Sénat, sur les résolutions de Mr Waggaman, vous me faites tenir dans plusieurs passages, un langage qui m'est entièrement étranger. Vous me prêtez, entr'autres, ces paroles: "il se peut que les banques foncières présentent plus de garanties, mais les autres ont quelquefois agi d'une manière plus libérale" etc. J'ai dit, Monsieur, afin de faire ressortir l'intérêt commun qui lie toutes les banques, et la nécessité d'une enquête sévère toutes, que celles des banques qui ne reposent pas sur propriétés foncières avaient beaucoup étendu leur *circulation* pendant la crise de 1837, tandis que les banques sur hypothèque avaient restreint la leur: de sorte que les premières restaient débitrices envers les dernières pour de fortes sommes, chacune étant pour ainsi dire plus ou moins compromise par la circulation de l'autre.—Je n'ai pas mis en doute les garanties plus grandes envers le public offertes par les banques hypothécaires.—J'ai dit, en outre, qu'aucune banque, voire même la Banque des Citoyens, et ce, à cause de cette espèce de solidarité mentionnée plus haut, n'avait intérêt à forcer une liquidation trop brusque de la part des autres. Je n'ai pas parlé d'*escomptes* faits en 1837, mais bien de "*circulation*" des autres banques non hypothécaires.—Vous me faites dire encore: "La sollicitude de la Législature doit-elle être accordée aux actionnaires sans s'étendre également aux *créanciers*?" C'est le mot "débiteurs", et non "créanciers", qu'il fallait employer.

J'aurais encore plusieurs autres inexactitudes à relever dans ce rapport, sans parler de tout ce qui s'y trouve omis, mais le temps ne me le permet pas.

Je terminerai, monsieur, en vous priant, lorsque vous aurez des doutes sur ce que j'ai pu dire au Sénat, de ne rien rapporter de ce qui me concerne, plutôt que de me prêter un langage et de me donner des idées qui ne m'appartiennent pas.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

A. HOA.

(*Rapporté pour l'Abeille.*)

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

LUNDI, 15 février 1841.

Un congé est accordé à M. Boudousquie.

Pétitions, Mémoires et Résolutions. M. Pichot présente un mémoire au nom de ses constituants, relativement aux lois sur la milice, et y joint un bill qui subit deux lectures, puis est renvoyé au comité de la Milice.—Après dispense des règles, la chambre renvoie au comité d'éducation publique un bill pour l'établissement d'un jardin Botanique.—Résolution de M. Conrad, demandant la nomination d'un comité pour visiter le collège de Baton Rouge. MM Conrad et Clarke sont nommés membres du comité.—M. Guion présente une résolution pour accorder l'usage de la salle après la séance, de chaque jour à M. Tasistro, qui se propose de faire des lectures sur Shakespeare. *Adoptée.*—La chambre entend la seconde lecture de la résolution qui nomme un comité réuni pour visiter le collège de Jefferson. MM. Pichot, Guion et Wadsworth sont nommés membres de ce comité.—Sur motion, la chambre s'occupe d'un bill amendé pour la construction d'une route conduisant du Bayou Grosse-Tête au Mississipi. Adopté.

Comités Permanens. Après dispense des règles, la chambre, sur motion de M. Guion, s'occupe du bill pour venir à l'aide des propriétaires du steamboat Campé. La chambre se forme en comité pour la discussion, puis rentre en séance, et adopte le bill par 27 oui, contre 3 non, après lui avoir fait subir sa troisième lecture.

ORDRE DU JOUR. L'ordre spécial du jour appelle le bill qui pourvoit à la liquidation de certaines banques et à la reprise des paiemens en espèces. La chambre examine successivement les différentes sections. M. Winchester qui prend le premier la parole, fait observer que jusqu'à présent il n'existe aucune loi qui règle la liquidation des banques, et l'on dernier différentes banque, ont demandé l'autorisation de liquider. En outre, la Législature a le droit de déclarer qu'une banque a violé sa charte, et quand il n'existe pas encore de loi qui pourvoie à la mise à exécution de cette déclaration. C'est dans ce double but que le bill actuel a été présenté.

Les six premières sections du bill sont successivement mises aux voix après avoir subi de légers amendements et adoptées sans opposition.

La septième section, qui autorise les banques en liquidation à suspendre ses travaux publics, que leur impose leur charte, donne lieu à un débat très vif. M. Taylor demande que la Banque d'Atchafalaya soit exceptée de ce privilège, et MM. Burke, Winchester, Conrad et autres combattent vigoureusement cet amendement. M. Cottman propose un autre amendement qui ne ordonne aux banques en liquidation pour acquitter le bons qu'elles doivent à l'Etat un taux égal à celui qu'elles prennent pour se libérer envers leurs autres créanciers. M. Thomas demande la question préalable; cette motion est appuyée, puis la section elle-même est mise aux voix et adoptée par 42 oui contre 10 non.

La chambre s'ajourne.

FANNY ELSSLER.—On nous assure que le Théâtre Français vient d'adresser à cette danseuse des propositions qui sont de nature à ne pas être refusées. Nous mentionnons ce fait qui nous prouve que l'administration de la rue d'Orléans songe aux plaisirs de ses habitués. Ce serait en effet une heureuse aubaine que la présence de Fanny Elssler sur la seule scène de la première municipalité.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, M. Harvio Nano l'homme-mouche. On dit que c'est une monstruosité fort intéressante, et nous le rappelons à ceux qui ont du goût pour les spectacles de ce genre.

A une assemblée des habitans de la paroisse de Ouest Baton Rouge, tenue ce jour, Samedi, 13 février 1841, à la Maison de Cour, d'après avis donné, pour faire choix de délégués pour représenter la paroisse d'Ouest Baton Rouge à la convention qui aura lieu à la Nouvelle-Orléans le deuxième lundi de mars prochain, pour la nomination d'un candidat whig à la place de gouverneur, à la prochaine élection.

Sur motion, le juge L. Favrot a été nommé président, C. G. Johnson, vice-président, et William Reynaud, jr., secrétaire.

Le président ayant fait connaître le but de l'assemblée, sur motion, il a été résolu qu'un comité de trois personnes nommerait des délégués pour représenter la paroisse à la convention susdite.

Sur quoi, MM. Joyce, Rosemond Hébert et J. B. Labauve, ont été nommés de ce comité.

Le comité a présenté à l'assemblée les noms des personnes suivantes, comme nos délégués:

MM. F. R. Allain, J. B. Loiseau, V. Le Blanc, Hte Broussard, Louis Favrot, J. V. Duralde, Chs. Pipes, Chs. G. Johnson, Val. Hébert, Rosemond Hébert, Guy Labauve, Jean Bte. Labauve, H. Bergeron, Auguste Hébert, Damas Clement et Edouard Dupuy.

Sur motion, le préambule et les résolutions suivants ont été adoptées:

Le but de la convention devant être de concilier notre cause avec l'intérêt général de cet Etat; le devoir des délégués étant de désigner le candidat du peuple Louisianais, et non celui d'un parti:

Sur motion, il est résolu, Que dans l'opinion de cette assemblée, le Général Jos. Bernard mérite sous tous les rapports le suffrage de ses concitoyens, en conséquence, nous recommandons aux délégués de notre paroisse de faire tous leurs efforts pour assurer sa nomination à la candidature gubernatoriale.

Résolu, Que nous approuvons les résolutions prises par nos frères de la paroisse Est Baton Rouge, et que nous nous joindrons à eux de tout cœur, pour élever à la première magistrature de l'état, un citoyen pour lequel nous avons aussi la plus haute estime, et dans lequel nous avons la plus grande confiance.

Sur motion, il est de plus résolu, Que les whigs de cette paroisse s'engagent à supporter pour gouverneur, le candidat qui pourra être choisi par la convention.

Résolu, que ces résolutions seront publiées dans la Gazette de Baton Rouge, en Anglais et en Français.

Sur motion, l'assemblée s'est ajournée *sine die*.

(Signé) L. FAVROT, Président.

WM. REYNAUD, JR., Secrétaire.

Monsieur le Rédacteur,

Ce n'est que hier seulement que j'ai lu dans votre numéro du 21 courant un communiqué en réponse à un de vos articles où vous blâmiez le peu d'attention qu'on semblait apporter à la prochaine convention pour le choix du futur gouverneur. L'auteur du communiqué prétend que le peu d'empressement qu'on montre pour cette convention, tient aux promesses positives qui ont été faites. Il y a deux ans à M. Henry Johnson et qui ne laissent aucun doute sur son élection. Il me semble, au contraire, que ces promesses si elles ont été faites devraient, autant que possible, être hautement reconnues, confirmées et renouvelées. Une erreur qui semble généralement adoptée, c'est de croire que l'élection du gouverneur sera lieu à la Louisiane avec le même ensemble que celle d'Harrison; il n'en sera rien pourtant, et cela par la raison toute simple que chaque paroisse ne manquera pas de calculer, avant tout, ce qu'elle gagnera à la nomination de tel ou tel candidat. Voulez-vous la preuve que cette marche sera inévitablement suivie? Qu'on jette un coup d'œil sur les dernières élections: Pourquoi les électeurs qui ont donné une si forte majorité à Harrison dans la Louisiane n'ont-ils donné au parti whig qu'une faible et bien faible majorité à la législature? C'est que dans ces nominations de représentans et de sénateurs, les votes de chaque paroisse aimaient mieux trop souvent écouter leurs prédilections particulières que l'intérêt du parti; et c'est ainsi que nous avons vu des paroisses nommer des démocrates, quoique la majorité y fût entièrement whig.

Vous aviez donc raison M. de blâmer la tiédeur qu'on apporte à se réunir en convention; et quand votre correspondant dit, pour justifier cette tiédeur, que M. Henry Johnson doit compter sur les promesses qui lui ont été faites, il oublie, qu'en politique, les personnes qui ont quatre ans de date, et qu'aucune mesure ne vient soutenir, courent grand risque d'être méconnues au profit d'une autre candidature plus active. Nous croyons donc, comme vous, qu'il est de toute nécessité qu'une convention aussi nombreuse que possible indique positivement quel sera le candidat whig pour la place de gouverneur, et quoi qu'il soit probable que cette décision de la convention ne changera rien aux prétentions des autres concurrents, du moins les personnes qui sont décidées à soutenir le vote de cette convention, sauront ce qu'ils ont à faire. Jusqu'ici, nous ne sommes encore que dans le provisoire et il est temps d'en sortir.

J'ai l'honneur de vous saluer.

UN ELECTEUR DE PAROISSE.

INTERIEUR.

(*Correspondance de l'Abeille.*)

BALTIMORE, 2 février, 1841.

Comme vous savez, nos banques ont repris depuis hier, et je crois que $10,000 ont été retirées de leurs caveaux. Hier le temps était très-mauvais, et cette circonstance a sans doute contribué à empêcher beaucoup de personnes d'aller demander des espèces. Maintenant toute impression de crainte est passée et nous devons espérer que les affaires vont aller leur train. La confiance que le public témoigne à nos banques doit les engager à être libérales et je crois qu'elles le seront.

Il y a eu aujourd'hui une réunion des actionnaires de la banque de Franklin. On a été agréablement surpris de trouver la situation de cet établissement en un meilleur état qu'on ne s'y attendait. En prenant les choses au pire, les actions originairement de $25 valent $13 50; et si les cautions du caissier concussionnaire réalisent ce qu'on attend d'eux, les actions ne vaudront pas moins de $15.

NOUVEAU CONCUSSIONNAIRE.

D'après le *Portland Argus* un ex-trésorier M. Mark Harris a été trouvé *defaulter* d'une somme de $2,600. L'élection d'un nouveau trésorier par le peuple a fait découvrir ce déficit. Il est inutile de dire que Harris a été un des plus zélés soutien de M. Van Buren et un partisan décidé du treasury bill.

NEW-BRUNSWICK.—La Législature provinciale du New-Brunswick s'est assemblée à Frédérickton le 25 janvier dernier. Le lieutenant gouverneur Sir John Harvey a prononcé un discours qu'il termine en faisant allusion à la question des frontières: "Je regrette, dit-il, de ne pouvoir vous annoncer que la question des frontières a reçu une solution définitive. Des explorations destinées à amener un arrangement à l'amiable ont eu lieu de part et d'autre; nous n'avons pas à craindre que le résultat soit défavorable aux intérêts anglais, non plus qu'à la continuation de la bonne intelligence avec les Etats voisins, et nous pouvons être certains que les deux nations désirent cordialement le maintien de ces relations amicales."

MASSACHUSETTS.—Nous avons annoncé dernièrement que la société philantropique du Massachusetts avait résolu d'organiser un service de douze bateaux de sauvetage le long de la côte de cet Etat; voici les stations de ces bateaux: l'île de Nantucket, l'île de Dukes, Eastham, Truro et Provincetown le long de la côte du Cap Cod; Scituate, Cohasset, Nantasket, Lynn, Gloucester, Anniquam, Rockport dans la baie de Sandy.

Messieurs les éditeurs,

Veuillez annoncer, s'il vous plaît, que je ne suis pas candidat pour la place de représentant en remplacement de M. Roselius. Votre dévoué,

15 février 1841. L. U. GAIENNIE.

Les nombreux amis de Mr C. M. Conrad ont obtenu de lui qu'il consentit à laisser présenter son nom aux suffrages de ses concitoyens, comme candidat à la Législature de cet Etat, en remplacement de Mr C. Roselius, démissionnaire. Ils font un appel à leurs concitoyens pour se joindre à eux et soutenir cette candidature.

"LOUISIANA"

C'EST aujourd'hui 16, à midi, dans les magasins de MM. J & L. Garnier, rue Royale, que doit avoir lieu la vente d'une quantité de vins fins en barriques et en caisses, des marques de Beyerman, Haut Brion, Leoville et St Julien. 16 fev—1.

L'attention du public est appelée à la quatrième vente mensuelle, à crédit et par colis, de marchandises sèches, habillemens, chapeaux, bottes souliers &c. qui sera continuée aujourd'hui et mercredi, 17 courant, à l'entrepôt de Isaac Bridge & Co., rue des Magasins, No. 134, par A. Fernandez, encanteur.

COMMERCIAL.

Une lettre en date d'*Estate*, (*Cube*) 18 *janvier*, reçue à Charleston, annonce que la grande sécheresse qui a eu lieu dans le Sud de l'île, diminuera considérablement la récolte de sucre. Dans certaine partie de l'île au lieu de 2350 boucauts que l'on comptait faire on n'en obtiendra que 1600.

MARCHÉ DE BALTIMORE, 2 février, 1841.

FARINE.—Le marché est inactif sans variation dans le prix, à $4 60.

WHISKEY—20 à 23 cents, suivant qualité.

DERNIERES DATES.

New-York	fev 2		Liverpool	janv 7	
Boston	fev 1		Londres	janv 6	
Philadelphie	fev 1		Havre	janv 9	
Washington	fev 1		Paris	jan 4	
Baltimore	fev 1		Bordeaux	dec 29	
Charleston	fev 9		Madrid	dec 29	
Vera-Cruz	janv 18		Cadix	nov 28	
Tampico	janv 26		Havane	janv 1	
Mexico	janv 6		Houston	jan 1	

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Navire Edwin, Robinson, pour Boston, J A Merritt
Barque New Havens, Dows, pour New-Havens, G Green & Bro.
Barque Mary et Jane, Varney, pour New-York, T H Kidder & co.
Barque John Odlin, Hanover, pour Boston, P S Winslow,
Brick Seabird, Hammond, pour Newport, J B Bailey.
Polacre (Esp.) Amelia, Beltram, pour la Havane, J Robert & co.
Polacre (Esp.) Atrevida, Abril, pour la Havane, J Robert & co.
Goel. Wm. Wallace, Pillsbury, pour la Mobile, J C Jenkins.
Goel. Phrenologist, Williams, pour Pensacola, capitaine.
Goel. Rubicon, Ellis, pour Bermuda, C K Hamilton.
Goel. Oregon, Smith, pour la Mobile, G B Dexter.
Steamer Alleghany, Singer, pour Galveston, Bryan, Austin & co

ARRIVES

Bateau de remorque Pilot, Martin, des Passes.
Navire Brunswick, Starwood, en 21 jours de Portland, Me., au capitaine.
Brick O.C. Raymond, Pool, de Matanzas, 21 déc., à R Groning & co.
Brick Catharine, Nason, de Baltimore, via Cedar Keys, au capitaine.
Goel. Hornet, Peirce, de la Mobile, au capitaine.
Steamer New York, May, de Pittsburgh.
Steamer Médiator, Brickell, de Cincinnati.
Steamer Vicksburg, Grice, de Vicksburg.
Steamer Tchula, Marby, de Tchula.
Steamer Columbus, Rhodes, de Monroe.
Steamer Rocky Mountain, Gibert, de la rivière Wabash.
Steamer Hail Columbia, Riley, du Port Hudson.
Steamer Baton-Rouge, Brenham, de Vicksburg.
Steamer Invincible, Walworth, de Natchez.

MEMORANDA.

Arrivé à Boston de ce port, 1er. fév., brick Lycoming, Jenkins. Expédié à Boston le 1er. fév., pour ce port, barque Edinburg, Houdlette.

Arrivé à Charleston le 9 fév., de ce port, brick Norman, Pratt. Le brick Caribbean, Allen, a mis à la voile pour ce port le 5 fév.

Les consignataires de marchandises venues par la barque Adario, capitaine Rogers, de Bordeaux, sont priés de retirer leurs permis et venir prendre livraison de leurs marchandises sur la levée, vis à vis la rue St. Philippe; à partir de lundi, un permis général, sera délivré par la douane pour y envoyer toutes les marchandises pour lesquelles, il n'y aura pas encore eu de permis. 15 fév HERBAULT FRERES, agents.

CAFE—500 sacs café Havane prime, en débarquement et à vendre par (16 fev) R. GRONINO & Co.

CAFE—Havane vert prime, à vendre par 16 fev BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune

WHISKEY rectifié—40 barrils, à vendre par 16 fev P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.

MAIS—300 sacs, à vendre par P. A. GIRAUD. 16 fev 12, rue Tchoupitoulas.

CIRAGE—100 grosses cirage supérieur à vendre par 16 fev FROST & Co., 8, Douane.

COTONS de Lowell—30 balles 7/8 et 4/4 à vendre par FROST & Co., 16 fev 8, rue de la Douane.

CHAPEAUX, Souliers et Habillemens.—Un assortiment général de ces articles à vendre par 16 fev FROST & CO., 8, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—75 caisses, comprenant, un assortiment général de chaussures pour la saison en débarquement du navire Chase, à vendre par 16 fev FROST & Co., 8, rue de la Douane.

PORC Mess—200 barils de Cincinnati, en débarquement et à vendre par DAVIS & HOBART. 16 fev 20, rue de la Douane

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de toutes qualités, des marques les plus connues, à vendre par 16 fev BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune

VIN de Malaga—25 quarts de barriques bon Malaga sec à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 16 fev 26, rue de la Commune

BUREAUX—Quelques beaux bureaux à écrire, à vendre par BLASCO & SIMIDEL. 16 fev 26, rue de la Commune

SUCRE—80 caisses sucre brun et 20 do. blanc de la Havane, à vendre par R. GRONINO & Co. 16 fev

CAFE Rio—1500 sacs reçus par le N. mrod, de Rio de Janeiro, à vendre en lots au gré des acheteurs, par WILLIAM PREHN, 16 fev. 56, rue de la Douane.

HUILE de lin—25 barriques en débarquement du navire Charles, de Londres, à vendre par WILLIAM PREHN, 16 fev. 56, rue de la Douane.

TOILE d'Emballage de Coton—de 45 à 44 pouces, à vendre par WILLIAM PREHN, 56, rue de la Douane.

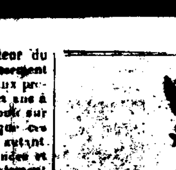

CONTRE-ORDRE.

1ère Division.—Quartiers Généraux, le 15 février 1841.

ATTENDU l'élection qui doit avoir lieu le 22 février courant en vertu de la proclamation de son Excellence le Gouverneur de l'Etat, la revue annoncée pour ce jour, est renvoyée à dimanche 28 février courant. Par ordre du major général commandant la 1ère. division.

15 fev A. CUVILLIER, Aide-de-Camp.

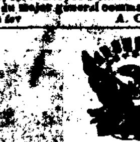

LEGION DE LA LOUISIANE.

Quartiers Généraux. Contre-Ordre.

Nouvelle Orléans 15 Fév. 1841.

CONFORMEMENT aux Ordres-Généraux du Major-Général de la 1re Division, la Revue de la Légion de la Louisiane et la célébration de l'anniversaire de l'immortel Washington sont renvoyées au Dimanche 28 du courant.

Par ordre du Brigadier Général,

Commandant la Légion de la Louisiane.

16 fev L. E. FORSTALL, Aide de Camp.

CAZADORES DE ORLEANS.—ATENCION!

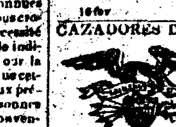

La Compañia se reunira el Jueves, 18 del corriente á las seis en punto de la noche, para una asemblea general de la espresada, para tratar de asuntos muy interesantes al cuerpo. La reunion en el antiguo convento de las Ursulinas calle Condé, entre calle Hospital y Ursulinas. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad tanto á los miembros activos como á los honorarios.

Nueva Orleans, 14 de Febrero de 1841.

De orden del Capitan.

15 fev F. A. GARCIA, Sarg. primero

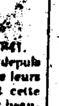

JACKSON GARDS—ATTENTION!

Tous les membres de cette compagnie sont priés de se réunir jeudi prochain le 18 courant, au lieu du rendez-vous, rue St-Philippe, No. 2, pour procéder à l'élection définitive d'un capitaine et à faire les mutations nécessaires dans les autres grades.

Par ordre du Brigadier-Général.

16 fev—3 POLO, Lieutenant.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.—A vendre par le soussigné à des prix très modérés:

Jaconas (grande nouveauté).
Batiste fil imprimée (pour robe),
Bas de fil, couleurs unies,
Indiennes à meubles, bleues et chamois,
Chales filet 6 et 6/4,
Chales bernanie noir, 4.5 et 6/4,
Colliers fil; gants filet,
Gants fil de lin,
Mérinos, drap d'été pour tailleur,
Coutils fil,
Toiles de grises,
Un grand assortiment de chapeaux paille d'Italie pour hommes, femmes et enfans.

16 fev BENJ. LACOSTE, 103, rue Royale entre St. Louis et Conti

HUILE de baleine raffinée—5000 gallons, à vendre par 16 fev WM. HENRY FULLER, 42 Poydras

CLOUX et pointes—150 barriques à vendre par 16 fev WM. HENRY FULLER, 41 Poydras.

SAVON—50 caisses savon no. 1 et à vendre par 16 fev WM. HENRY FULLER, 42 Poydras.

SAUMONS—5000 livr. saumons conservés, à vendre par 16 fev A. GOW, 29, rue Bienville

FRUITS—50 jarres raisins et 50 tam. eurs de figues, à vendre par A. GOW, 29, rue Bienville. 16 fev

SUCRE de Boston raffiné, en magasin et à vendre par 16 fev H. A. NORCROSS, 40, rue Gravier

MORUES Fraiches, blanches—30 tambours à vendre par 16 fev H. A. NORCROSS, 40 rue Gravier.

HARENGS—100 caisses à vendre par 16 fev H. A. NORCROSS, 40, rue Gravier.

CIDRE du Nord raffiné—50 barils à vendre par 16 fev H. A. NORCROSS, 40, rue Gravier.

GINGEMBRE en racine et en poudre, à vendre par 16 fev N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

BEURRE DE GOSHEN—21 barils à vendre par 16 fev THAYER & CUSHING, 30 rue Gravier.

BLE DE SARRASIN—150 co is à vendre par 16 fev THAYER & CUSHING, 30 rue Gravier.

FER—30 tonneaux fer anglais, en barres plates et carrés, et en rouleaux, à vendre par 16 fev P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas

VIN de Porto, Eau-de-Vie et Vin rouge, de qualité supérieure, à vendre par P. A. GIRAUD, 16 fev 12, rue Tchoupitoulas

CIGARRES—100,000 cigares de différentes qualités, à vendre par P. A. GIRAUD, 16 fev 12, rue Tchoupitoulas.

PORTER de Londres—50 barriques, marque de Barclay Perkins et Co, de 6 et 14 douzaines chacune, à vendre par WILLIAM PREHN, 16 fev 56, rue de la Douane.

ETOFFES pour Pantalons—Unies 3/4 et imitation de tissus de Manille, et Coutils en fil écrus 3/4 et blanchis à vendre par WILLIAM PREHN, 16 fev 56, rue de la Douane.

MOUSSELINES—Mousselines 3/4, Jaconas, Batistes & Mousselines rayées, à vendre par 16 fev WILLIAM PREHN, 56 rue de la Douane.

CHANDELLES de blanc de baleine—600 caisses de New Bedford, à vendre par 16 fev WM. HENRY FULLER, 42 Poydras.

HUILE de sperme—800 gallons en magasin et 3,000 en débarquement du brick Monroe, à vendre par 16 fev WM. HENRY FULLER, 42 Poydras.

HUILE de lin—3000 gallons en magasin et à vendre par 16 fev WM. HENRY FULLER, 42 rue Poydras.

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE—200 caisses de numeros assortis, à vendre par 16 fev THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.

WHISKEY—100 barils en débarquement et à vendre par CHARLES BYRNE, 16 fev 150 rue Tchoupitoulas.

FARINE—500 barils, marque des boulangers, en débarquement et à vendre par 16 fev CHARLES BYRNE, 150 rue Tchoupitoulas.

MAIS—1000 sacs en débarquement du steamer Rocky Mountain, 2000 en magasin et à vendre par 16 fev LAYET & AMELUNG, 111 rue Tchoupitoulas.

PORC—300 barils mess, 400 do. prime, 120 do. M. O. au magasin de l'inspection, à vendre par 16 fev LAYET & AMELUNG, 111 rue Tchoupitoulas.

JAMBONS—20 tierçons jambons pour familles à vendre par LAYET & AMELUNG 16 fev 111 rue Tchoupitoulas.

SUIF—10 barils en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 16 fev 111 rue Tchoupitoulas.

MR. HENRY THOMAS a été admis en société dans notre maison. 16 fev HYDE & GOODRICH.

CAFE—500 sacs café vert de la Havane en magasin et à vendre par JOSE PRATS, 16 fev 27, rue Toulouse.

CIGARES—50,000 cigares de première qualité, à vendre par JOSE PRATS, 16 fev 27, rue Toulouse.

DOUBLONS—150 Doublons espagnols à vendre par 16 fev JOSE PRATS, 27, rue Toulouse.

CHARBON—200 tonneaux charbon de Cannel sur la levée, en face du chemin de fer Pontchartrain, et à vendre en lots au gré des acheteurs, à vendre par 16 fev A. GOW, 29, rue Bienville

SACS de Poivre—25 balles de dimensions diverses, à vendre par H. A. NORCROSS, 16 fev 40, rue Gravier.

POSTES—10 barillets de numeros assortis, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 16 fev 75, rue des Magasins.

HUILE et Chandelles—50 barils huile de baleine blanchie et raffinée; 75 do huile des tanneurs; 100 caisses chandelles de blanc de baleine en magasin et à vendre par 16 fev N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

BLE de Sarrasin—200 Barillets et 1/8 de barils, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 16 fev 75, rue des Magasins.

SARDINES à l'huile. Un assortiment complet de sardines à l'huile, à vendre par 16 fev AUGUSTE MOLIER, 85 rue St. Louis.

HUILE DE BALEINE RAFFINEE—1000 gallons huile de baleine raffinée en magasin et à vendre par 16 fev THAYER & CUSHING, 30 rue Gravier.

HARENGS, MORUES, 300 caisses harengs No 1; 200 caisses morues; 10 tambours et 25 barillets de saumons, à vendre par 16 fev THAYER & CUSHING 30 rue Gravier.

CAFE—75 sacs café Havane, en débarquement du navire Charles, à vendre par 16 fev JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

SAVON—300 caisses savon de Boston extra no 1, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 16 fev

CHANDELLES—250 chandelles de blanc de baleine et do faites au moule, à vendre par 16 fev JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

BRIQUES A FEU—20,000 d'Angleterre et 15000 de Baltimore en débarquement et à vendre par 16 fev. G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

LE soussigné offre à vendre aux négocians avec le Mexique:

Platilles communes et fines;
Britannias do do
Mouchoirs de soie, de batiste, toile à chemises, &c., à vendre par WILLIAM PREHN, 16 fev 56, rue de la Douane.

A LOUER—Une maison en briques à deux étages et cuisine, située à l'encoignure des rues Mandeville et Grands Hommes. Pour prendre possession de suite, s'adresser, pour les conditions, à M Charles Smith, rue de la Commune No, 77. 16 fev—4

AVIS—Les soussignés informent leurs amis et le public qu'ils ont ouvert une *agence générale et un bureau de renseignements* dans la rue Bourbon No. 70. Indépendamment des affaires régulières du bureau de renseignements ils se chargeront des recouvrements de rentes et de comptes, et de la copie des documents anglais, français, espagnols et italiens, aux conditions les plus modérées. Ils sollicitent instamment le patronage de leurs amis et du public. 3 fev—1m J. J. WHITE & BRO.

1000 pièces toile d'emballage d'Allemagne de 42 pouces de largeur; 270 do de Dundee de 45 pouces; 210 do d'Allemagne de 48 pouces; 780 rouleaux cordages de Manille de 1 à 6 pouces; 600 rouleaux cordages goudronnés de 1 à 6 pouces; 1000 caisses vin rouge de Bordeaux; 100 caisses cerises à l'eau de vie; 100 caisses liqueurs assorties; 100 caisses amidon; 75 1-2 pipes eau de vie de J. J. Dupuy, 4me preuve, 120 paniers de bouteilles à Madère; 200 sacs café Java; 140 barils de whiskey; 170 barils do. 50 paniers d'eau de Seltz; 41 barils d'alum; 25 barils sel d'Epsom; 5 barriques de Madère; 100 colis thé impérial et poudre à canon; 300 M cigares de la Havane, Regalias, Canones et petite espèce; 5 caisses indigo de Manille; 13 caisses chrome verte; 25 balles clous de girofles; 15 barillets muscades; 150 sacs poivre noir; 1000 caisses pipes de nègres; 50 sacs racine de gingembre; 300 jambons de Westphalie, 50 rouleaux Merlin et Houseline; 75 rouleaux humbert ne; 100 caisses vin de Hock 1827, 1830 et 1834, 50 paniers eau de seidlitz; 38 colis marchandises sèches en magasin et à vendre par 15 fev O. H. MIESEGAES, 24 V. Levée.

BANQUE DE CITE.—Nouvelle-Orléans, 11 février 1841.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution que l'élection annuelle de douze directeurs pour servir pendant l'année courante, sera tenue à la maison de banque, lundi, le 1er. mars prochain, entre 10 heures A. M et 2 P. M. R. J. PALFREY, caissier. 11 fev

PLOMB—20 barils plomb patenté de Youl, à vendre par 9 fev HENRY TETE, 13, rue Conti

FICELLE—25 balles, à vendre par 6 fev LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

TOILE et Corde d'Emballage—500 pièces toile du Kentucky, de 44 pouces; 600 rouleaux cordes du Kentucky en parties inférieures, à vendre par LAYET & AMELUNG, 6 fev 111, Tchoupitoulas.

PORC—500 barils mess, prime, M. O. et P. O. aux magasins de l'inspection, à vendre par LAYET & AMELUNG, 6 fev. 111, Tchoupitoulas.

CHARRUES—500 no. 3, de la manufacture de Maysville, à vendre par LAYET & AMELUNG, 6 fev 111, Tchoupitoulas.

JAMBONS—11 boucauts et 30 tierçons jambons pour familles, à vendre par LAYET & AMELUNG, 6 fev 111, Tchoupitoulas.

LISTADOS tout fil, en baptiste à carreaux, à vendre par CLASON & VLES, 6 fev 47, rue de Chartres.

EAU de Seltz—100 paniers, à peine reçus et à vendre par CLASON & VLES, 6 fev 47, rue de Chartres.

VERRES à Vitres français de différentes dimensions, et de qualité supérieure, à vendre par CLASON & VLES, 6 fev 47, rue de Chartres.

A. B. ROMAN

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Au Juge de la paroisse d'Orléans et à tous ceux que cela peut concerner, Salut:

ATTENDU que par la démission de C. Roselius, un siège de la représentation de la paroisse d'Orléans, se trouve vacant dans la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane; l'objet de ce writ, pour qu'une élection soit tenue dans la dite paroisse aux lieux ordinaires d'élections, lundi, le 22 février courant et les deux jours suivants pour remplir la place devenue vacante, et que la dite élection soit conduite conformément à la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de Nouvelle Orléans, le 11 février mil huit cent quarante et un et la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.] Signé A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur, LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat.

BANQUE DES AMELIORATIONS.

Nouvelle-Orléans, ce 12 février 1841.

DES propositions cachetées seront reçues par le caissier de cette institution jusqu'au 16 février courant, pour la construction de 45 maisons en fer, le tout conformément au plan qui sera examiné au bureau du caissier depuis 9 heures a.m. jusqu'à 3 heures p.m.

Par ordre

13 fev J. BERNARD, caissier.

AUX ENTREPRENEURS—Des propositions seront reçues au bureau de la compagnie d'Assurances Maritimes et contre les Incendies de l'Ouest, jusqu'à mercredi soir prochain le 17 courant, pour reconstruire la maison de Madame Pinta, dans la rue St.-Jean, qui a été détruite hier par le feu. 13 fev—3t

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, formant partie de la cargaison du navire Bordeaux Packet, venant de Bordeaux,

166 demi pipes Cognac, 4e. preuve;
120 quarts do. 3e. do;
104 barriques vin rouge Montferrand;
30 demi do. vin Blanc Haut Barsac;
25 caisses vin vieux Château Margaux;
50 do do Château Latour
100 do do Château Margaux et Latour en demi bouteilles;
75 do do Haut Sauterne;
400 do vin rouge St. Estephe et St. Julien.

Conditions, libérales.

15 fev—4 THEOPHILE BARBANCEY, 21, rue Conti.

UNE famille française désire se placer ensemble ou séparément soit à la ville soit à la campagne, pour se charger de l'instruction d'un ou plusieurs enfants; elle pourrait enseigner les langues française et anglaise, la musique et le dessin, et tout ce qui se rattache à l'éducation des enfants. S'adresser au bureau de cette feuille. 13 fev—3

LE soussigné, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par A. Larroque, déclare qu'il annule par le présent avis tous ceux qui ont été délivrés par ce dernier à son départ de la Nouvelle-Orléans.

Nlle.-Orléans, le 12 Février 1841.

12 fev—3 J. LARROQUE.

PERCALE—100 pièces Percale Française très fine en couleurs claires et petits dessins, nouveaux, à vendre en détail et à bon marché par J. E. LOBRE, 13 fev encoignure des rues Chartres et Conti.

CHANGE sur Paris, à vendre par 13 fev CHEVREMONT & Co, 53 Royale.

PENDANT l'absence du soussigné, M. Fo. TIO sera le seul agent de la maison P. B. Montamat & Co. 12 fev—3t P. B. MONTAMAT.

CAFE—200 sacs Havane nouveau du vert, en magasin, à vendre par J. CHALARON, 12 fev 51, rue Bienville.

FROMAGE—20 meules véritable fromage de Gruyère, 1re. qualité, en magasin, à vendre par 12 fev J. CHALARON, 51, rue Bienville.

ROLES DES TAXES D'ETAT ET DE PAROISSE.

LES assesseurs des taxes sur les propriétés foncières, les esclaves, les voitures d'agrément, &c. &c. pour l'Etat et la paroisse d'Orléans, dans le cinquième district comprenant le premier et le second district de la seconde municipalité, donnent avis que le tableau est achevé et sera exposé pour être examiné pendant dix jours à partir d'aujourd'hui, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. à la demeure de Geo. Ashbridge, rue Julia No. 99.

JOHN D. FINK,
JOHN BRAINARD, } Assesseurs.
GEO. ASHBRIDGE.

9 fev—10.

W. ET W. H. RICHARDSON,

FABRICANTS DE PARAPLUIE.

No. 6th Third street, No 6, à Philadelphia,

INFORMENT respectueusement leurs pratiques et les marchands en général qu'ils ont à vendre un fond considérable de parapluies de soie et de coton parfaitement bien conditionnés, montant à quelques milliers de chaque qualité, ainsi qu'un bel assortiment d'ombrelles, dont une partie confectionnée avec la soie, importé par eux exclusivement pour cet usage, avec dessins nouveaux et élégants, qu'ils croient dignes de l'attention de leurs habitués et du public, en ce qu'ils les vendront à bon marché et qu'ils les garantissent être réellement des manufactures dont ils les déclarent provenir.

Tous les ordres seront reçus et exécutés avec un soin particulier dans le plus bref délai. 10 fev—1 m.

PIERRE LAGROIS—No. 158, rue Toulouse, maréchal ferrant et forgeron en tous genres, prévient ses amis et le public en général qu'à l'avenir il ferrera les chevaux à raison de trois escalins par fer. 15 fev—2

GOBLETS—120 caisses gobelets taillés et unis, 900 jarres pour eau, de 1 à 5 barils, terrines et marmites en terre verres à lampes et à gaz, faïence et porcelaine, placage, &c. &c. à vendre par les soussignés, rue Condé, No. 49, et rue Vieille Levée, No. 156. 16 fev 2 JN. COULON & Co.

MR. BLANCHARD, *Docteur Dentiste*, qui a habité plusieurs années cette ville, y est de retour dans l'intention d'y exercer de nouveau sa profession. M. Blanchard a habité Paris cinq années environ et a été pendant son séjour dans cette ville le collaborateur et successeur de M. Brewster, dentiste du Roi.

M. Blanchard vient d'établir sa résidence dans la rue St. Louis entre Royale et Bourbon No. 80 où on le trouvera tous les jours, de dix heures du matin à trois heures.

Son domicile à Paris, est rue de Richelieu No. 48—Il ainsi est dentiste du Roi. 15 fev—6, 3p

LE public est informé que la société qui a existé entre MM. Faucher & Fernandez est dissoute et que le soussigné reste seul chargé de la liquidation.

16 fev. 2 FAUCHIER.

MADAME JONC, modiste, rue de Chartres, No. 33, encoignure Douane, à l'honneur d'informer les dames et le public en général, qu'ils trouveront dans son magasin, un joli choix de Chapeaux, Bonnets, et parures pour bal, de fleurs, rubans, chales, cache-nez, mérinos, mousseline, laines, indiennes, etc., etc., et du gauze et autres articles qu'elle offre à vendre à des prix extrêmement modérés. 15 fev

CHANGE SUR NEW YORK, à vendre par 15 fev CHAS. DOANE, 69, Poydras.

BŒUF—Mess et prime, à vendre par 15 fev C. DOANE, 69, Poydras.

HARICOTS—150 barils, à vendre par 15 fev C. DOANE, 69, Poydras.

BEURRE DE GOSHEN de l'Ouest, à vendre par 15 fev C. DOANE, 69, Poydras.

GRAISSE—à vendre par C. DOANE, 15 fev 69, Poydras.

CHANGE sur New York, à vendre par 15 fev ANDREWS & BRO. 50 Camp.

TRAITES sur Paris à vendre par 15 fev CHEVREMONT & Co., rue Royale.

CIGARES—6 barils cigares américains, communs, chez 15 fev Wm GRANT, 29, Douane.

BLANC DE BALEINE—200 caisses chandelles de blanc de baleine, 300 do do de suif, chez W. GRANT, 15 fev 29, Douane.

FERBLANC—En débarquement du navire Martha Washington:—350 caisses ferblanc, marque 1/2 X, couronne, à vendre par PRIESTLEY & A. B. BEIN. 15 fev No. 19, Nlle. Levée

FARINE—1500 barils à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 15 fev 48, rue Tchoupitoulas.

LARD NOUVEAU en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 15 fev 48 rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—165 barils, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 15 fev 48, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—120 barils Whiskey rectifié à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 15 fev 48, rue Tchoupitoulas

CHAUX de Thomaston—500 barriques en débarquement et à vendre par G. BEDFORD & BECK 15 fev 24, rue de la Douane.

CAFE de la Havane—700 sacs prime vert en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co. 15 fev 3, rue des Magasins

SUCRE de la Havane—25 caisses sucre blanc et 20 do brun, à vendre par J. ROBERT & Co. 15 fev 3, rue des Magasins

CIGARES de la Havane—300 milliers de toutes sortes à vendre par J. ROBERT & Co. 15 fev 3, rue des Magasins

VINS—Rouge de Catalogne en barriques, malaga doux et sec, do en barriques et en barils à vendre par 15 fev J. ROBERT & Co., 3, Magasins

HUILE d'olives—100 jarres à vendre par J. ROBERT & Co 15 fev 3, rue des Magasins

DOUBLONS espagnols et mexicains—600 à vendre par J. ROBERT & Co., 15 fev 3, rue des Magasins

CAFE de la Havane vert, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 15 fev 2, Vieille Levée

CIGARES—Un assortiment complet de cigares de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 15 fev 32, Vieille Levée

GELEE de gouyave en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 15 fev 32, Vieille Levée

ARGENT DE L'OUEST—300 piastres en billets de l'Illinois et de l'Indiana, à vendre par 15 fev CHAS DOANE, 69. Poydras.

TRAITES SUR sur New York à courte ou grande vue acheteurs, à vendre par 15 fev W. C. TOMPKINS & co. 59 rue Gravier

BLE DE SARRASIN & BEURRE—800 1/4 et 1/8 de barils farine de blé de sarrasin; 150 caisses fromage; et 60 barillets fromage et beurre de Goshen, en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & co. 15 fev. 59, Gravier.

CHANDELLES—200 caisses de New-Bedford et 100 do. de Nantucket; 100 do. composition de Kendall; 50 do. de New Bedford en magasin et à vendre par 15 fev W. C. TOMPKINS & co. 59, Gravier.

MARCHANDISES SECHES—25 caisses toile à draps blanchie 3/4 et 4/4, 25 balles toile à chemises écrue 3/4; 10 caisses indiennes bleues, noires et de couleurs de fantaisie, et autres étoffes, à vendre par 15 fev W. C. TOMPKINS, & co. 59, Gravier.

FARINE—150 barils farine superfine, marque des boulangers, en débarquement du steamer Iatan, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

TOITURES—Un assortiment général de matériaux pour toitures, à vendre au magasin des soussignés, savoir: ardoises de toutes dimensions, et d'excellentes qualités; feuilles de cuivre et tole de différents épaisseurs; plaques galvanisées, qu'ils offrent à vendre en lots à la convenance des acheteurs et à des termes raisonnables.

15 fev LYALL & DAVIDSON, 150 Remparts

CHANDELLES DE BLANC BALEINE, HUILE, &c. &c.—400 caisses chandelles de blanc de baleine de New-Bedford—3000 gallons huile de sperm d'hiver blanchie—75 caisses chandelles de Boston faites au moule; 20 barriques zing pour toitures; 16 barriques feuilles de cuivre de 14 à 24 oz, 6 barriques clous pour plaques de cuivre; 200 feuilles de cuivre de 18 à 70 lb. plomb de chasse et plomb en barres; 10 grandes barriques vides et 100 barils pacanes, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 15 fev 28 et 29 Nlle Levée.

DEMANDE DE BOIS—Un contrat sera passé pour la livraison de trente cordes de bois de pin, livrable chaque semaine au steamer Persian. S'adresser au capitaine Hart à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN, ou à 15 fev STETSON & AVERY.

SOIERIES—Lustrines, Gros de Berlin, Gros d'Orléans, velours de soie et une quantité de rubans de soie, à vendre par CLASON & VLES, 10 fev 47, Chartres, au 1er

MARCHANDISES Diverses—200 tambours figues, 60 barriques vin rouge de Catalogne, 25 barils vin de Malaga sec, 50 do do doux, 40 barillets saucissons estremadure, 200 jarres huile d'olive, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co, 10 fev 3, rue des Magasins.

LARD—13 barriques plats côtés et épaules en bon état en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 10 fev 48, rue Tchoupitoulas.

CAFE Rio vert prime—750 sacs, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 8 fev 11 et 15, rue St. Louis.

TABAC en feuilles de la Havane—20 balles pour cloture envoi et à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 8 fev 11 et 15, rue St. Louis.

TRAITES sur New-York, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 8 fev—3 28, rue Bienville

CAFE—1200 sacs café de la Havane vert prime, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co, 8 fev 3, rue des Magasins.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 16 février 1841.

Première représentation de

LE GNOME MOUCHE.

Pièce féerie en 3 tableaux, dans laquelle M. Hervio Nano l'Homme Mouche, remplira quatre rôles différens.

FRA DIAVOLO

ou

L'HOTELLERIE DE TERRACINE.

Opéra en 3 actes, d'Aubert et Scribe.

On commencera à 6 1-2 heures.

THEATRE AMERICAIN.

Bénéfice de Mlle. FITZWILLIAM.

Et sa dernière représentation avant son départ pour le Mobile; et pour rendre cette soirée plus brillante M. Buckstone a consenti à lui prêter son aide.

Ce soir—16 février 1841.

BANISHED STAR

AND

A LEAF FROM THE LIFE OF AN ACTRESS.

Charley M. Buckstone.
Fanny Ms. Fitzwilliam.

CHANSONS, &c.

Suivi de

FOREIGN AIRS

AND

NATIVE GRACE.

Sam Buckland—M. Buckstone—Mlle Fitzwilliam en remplira 4 rôles.

Le spectacle sera terminé par un vaudeville qui a eu le plus grand succès.

SALLE ST. LOUIS.

DERNIER BAL D'ENFANS.

Les familles sont respectueusement informées qu'il y aura mercredi prochain, 17 février 1841, à la Salle St. Louis, un

BAL D'ENFANS TRAVESTI

Suivi d'un

GRAND BAL PARE.

Le bal d'enfans commencera à 5 heures et finira à 9, le grand bal aura lieu immédiatement après.

Quoique le bal d'enfans soit annoncé travesti ceux qui ne le seront pas, seront de même admis.

Prix d'entrée pour les grandes personnes $1 00
Les enfans 50

Après le bal d'enfans les domestiques ne pourront rester dans la salle. 15 fev—3

SALLE ST. LOUIS.

AVIS—Messieurs les souscripteurs au *bal travesti* de société qui aura lieu le 23 février sont priés de faire prendre leurs billets au bureau de la Salle de Bal, et de soumettre leurs demandes de billets qu'ils voudraient faire au comité d'admission pendant les 3 jours qui précéderont le bal. 15 fev—3

SALLE DE LA LOUISIANE.

MARDI SOIR, 16 FEVRIER.

BAL PARE ET MASQUE.

Prix d'Entrée, Cavaliers................... $1 00.

Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine.

MM. les souscripteurs aux Bals Parés, de société, sont prévenus que ces bals auront lieu tous les vendredis. 15 fev

SALLE D'ORLEANS.

MERCREDI 17 FEVRIER.

BAL MASQUE.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs durant la saison.

Prix d'entrée—Cavaliers.................... $2.

16 fev MITAUD.

ACADEMIE DE DANSE.

MONSIEUR. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général, qu'il a pris des arrangements avec M. Devot pour le remplacer dans ses leçons de danse et qu'à l'avenir deux classes seront établies pour y recevoir des élèves; l'une rue St Louis No. 121, l'autre rue Chartres, No. 11.

Les classes auront lieu rue St. Louis No. 121, les lundis, mercredis et vendredis.

Rue de Chartres No. 11, les mardis, jeudis et samedis, de 6 heures du soir à 10.

M. Devot se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 30 dec—d

AVIS.

THEODORE, coiffeur, rue de Chartres, 150, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans, vient d'ouvrir un salon spécialement pour la coiffure des Dames. Tout ce qu'il est possible de désirer en parures de bal sera exposé à proximité de leur choix, à des prix très modérés. Son salon pour les fashionables vient d'être embelli de nouveau avec de grandes améliorations: le zèle, la propreté et une infinité de petites attentions (que nécessite son genre de travail) n'ont jamais manqué et ne feront qu'accroître en voyant chaque jour augmenter le nombre de ses pratiques. Son magasin est constamment pourvu de beaux objets de toilette, sortant des bonnes fabriques de Paris, choisis par ses correspondants.

1000 Perruques pour hommes et pour femmes, toupets, bandeaux, nattes, frisettes, &c. &c., fraîchement confectionnées, à vendre en gros ou en détail. Les perruquiers ou coiffeurs peuvent s'adresser au susdit pour tout ce qui leur sera nécessaire pour la fabrication des ouvrages en cheveux. Il offre de leur faire de grands avantages. 4 fev.

POUR GALVESTON.

Paquebot régulier pour Mardi le 16 courant à 10 heures A M. Le steamer à basse pression NEW-YORK, capitaine John T. Wright, partira positivement pour le port ci-dessus le 16 courant à 10 heures, A. M.

Ce bateau a été entièrement réparé et offre aux passagers toute la sûreté et le confortable que l'on peut désirer; sa marche est supérieure et il est avantageusement connu sous ce rapport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en aval de la rue Conti, ou à

BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier, ou à

BRYAN AUSTIN & Co. de Commerce.

Les jours de départ du New York sont: de la Nouvelle-Orléans, le 1er et le 15, et de Galveston, le 7 et le 22 de chaque mois, et il sera suivi par le steamer Savannah qui partira d'ici le 8 et le 25, et de Galveston, le 12 et le 27 de chaque mois. 16 fev

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le steamer AMBASSADOR, capt. J. James, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires mercredi, le 17 courant, à 10 heures, A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à A. E. LAWRENCE, 16 fev 29 N. Levée.

POUR BOSTON—Le trois mâts BURMAH, capitaine Ford, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, en face de l'hôtel des Monnaies ou à JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 16 fev

POUR NEW YORK.—Mercredi le 17 courant—Ligne de la Louisiane et de New-York.—Le paquebot CINCINNATI, capt. Bunson, partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF, 16 fev 52, rue du Camp.

POUR MATAMOROS—La goelette fine voilière HENRY, capt. ne Auld, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à W. T. VIGERS & Co. 16 fev 30, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick CHARLES, Capt. Dyer, est prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE & CO. 16 fev 97 rue du Camp

POUR PHILADELPHIE.

La goelette SPY, capt. Somers, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J. H. ASBRIDGE, 16 fev 97, rue du Camp.

POUR NEW YORK.—La barque paquebot LILLIUS, capt. Geo. Gilchrist, ayant sa cargaison engagée, partira demain soir. Pour passage seulement, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 15 fev 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—Ligne de paquebots entre la Nlle-Orléans et Baltimore. Le trois mâts LAWRENCE, capt. F. S. Nickerson, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira demain soir. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 15 fev 24, rue de la Douane.

LIGNE DE HANDS—PHILADELPHIE—La barque B. MEZICK, capt. S. F. Carvin, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. D. DENEGRE, 16 Douane. 15 fev

POUR NEW-YORK—Ligne d'Orléans. Le paquebot MEMPHIS, capitaine Knight, ayant les 3/4 de sa cargaison engagée, partira samedi le 20 courant. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à bord au wharf de la rue St-Joseph, ou à STETSON & AVERY, 86, rue Gravier. 15 fev

POUR LA HAVANE.

Premier navire.

Le brick FRANCIS ASHBY, Capt. C. L. Randall, a besoin de 200 barils pour compléter sa cargaison. Pour fret de cale ou de dessus le pont, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins Rouges, ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 13 fev 15, rue du Canal.

POUR GIBRALTAR—Passage seulement. La barque MAZEPPA, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co. 13 fev 86 rue de la Douane.

POUR MARSEILLE—Le navire français neuf, fin voilier, le COMTE DE PARIS, capitaine V. Bonnet, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 00 balles coton, l'équivalent, ou passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à J. P. BONNET, 19 fev 3, rue Royale

POUR GIBRALTAR—Passage seulement—Le navire américain fin voilier BOHEMIA, capitaine Nason, ayant tout son chargement engagé, partira du 20 au 25 du courant. Pour passage seulement, ayant de superbes emménagements, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co, 10 fev 25, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—La goelette SALLY MILLER, capitaine Fisher, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira positivement pour ce port, le 18 du courant. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à ALEXANDER & DOUGLASS, 10 fev 15, rue du Canal.

POUR MATANZAS—La barque WAPPANS, capt Duker, partira sous peu. S'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONINO & Co. 9 fev

POUR LIVERPOOL.

Devant partir sous peu de jours. Le trois mâts paquebot SHAKSPEARE, cap Allen Miner, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à JAMES E. WOODRUFF, 2 fev 52, rue du Camp.

POUR TAMPICO.

Le brick APALACHICOLA, capitaine Cormier, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée partira dans peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co, 8 fev 56, Vieille Levée.

Le bureau de Charles Clegg, a été transporté du No 67, rue Royale, au No. 11, rue St. Charles, en face du Vérandah. 11 fev

Les consignataires par le brick Charles, de la Havane sont priés de retirer leurs permis. 12 fev

AVIS—Les soussignés s'étant décidés à discontinuer leurs ventes dans leur magasin, rue de la Commune, No. 56, prient toutes les personnes qui y ont des marchandises de bien vouloir les faire enlever avant le 25 de ce mois. 8 fev—6 JOS. A. BEARD & Co.

AVIS AUX PHARMACIENS.

ON demande un pharmacien reçu à la Nouvelle Orléans pour gérer une pharmacie. Quelqu'un parlant l'allemand, le français et l'anglais serait préféré. S'adresser à 10 fev RIEDER & Co, 135 Levée.

AUX PROPRIETAIRES DE TERRES.

ON demande à acheter, dans le voisinage de la ville, une pièce de terre convenable pour un cimetière; le terrain doit être élevé et sec. Les personnes ayant un lot de terre de cette nature à vendre, sont priées de s'adresser par écrit à Mr. L. J. au bureau de cette feuille, en désignant la situation, la dimension et le prix de la propriété qu'ils offrent. 10 fev—6

Succession de Pierre Guerin.

LES créanciers et débiteurs de la succession de feu Pierre Guerin sont priés de se présenter dans le plus bref délai au soussigné, administrateur de la dite succession, afin de lui faire connaître le montant de leurs réclamations ou de leurs dettes.

Le 11 février 1841.

11 fev—10 JH. MAURICE.

VENTE POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

LES soussignés offrent en vente à des prix très réduits les articles ci-après nommés.—Tout ce qui ne sera pas vendu le samedi 20 courant sera vendu à l'encan ce jour là, à leur magasin No. 19, rue de Chartres à dix heures du matin par L. A. Garidel:

Habits drap noir et en couleurs,
Redingottes do do do
Vestes do do do
Pantalons casimir noir et en couleurs,
Gilets de dessous en soie et en couleurs,
Bretelles, gants de peau, brosses &c. &c.

8 fev—4 REINECKE, DELERY & Co., 19, Chartres

VENTES A L'ENCAN.

PAR L. A. GARIDEL.

LE [illegible] mars 1841, à midi, à la Bourse de [illegible] Louis, il sera vendu:

[illegible] ESCLAVES

Appartenant à M. Bernard Marigny, et attachés à l'habitation dite Fontainebleau située dans la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane.

Ces esclaves sont presque tous créoles; parmi eux se trouvent des commandeurs, jardiniers, charrons, armuriers, menuisiers, maçons, charpentiers, forgerons, mécaniciens, peintres, tonneliers, cochers, moutonniers, cuisiniers et cuisinières blanchisseuses et domestiques de maison. Tous sont habitués aux travaux d'habitation.

2o. UNE HABITATION connue sous le nom de *Fontainebleau*, faisant face au lac Pontchartrain et située vis-à-vis le rail road Pontchartrain.—Sa superficie est de cinq mille huit cents arpens; elle est trop vastement établie pour que l'on puisse en donner les détails. Ceux qui voudront la visiter pourront le vendredi traverser le lac sur le steamer Mazeppa. Ils trouveront chez M. Coquillon à Mandeville des chevaux, et sur l'habitation des personnes pour la faire visiter. Il se trouve sur cette terre plus de quinze cents arpens (outre les défrichés) couverts de bois de chênes rouges, chênes blancs et de frênes et autres bois de valeur. Il y a sur cette habitation tous les établissemens d'une sucrerie, cotonnerie et moulin à scie par la vapeur.

Les conditions de la vente sont:

Pour les esclaves:—Un dixième comptant, et la balance, par portions égales, payable à un et deux ans en billets endossés, portant hypothèque sur l'objet vendu, les tireurs et les endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur et les esclaves ne seront délivrés qu'après que les tireurs des billets et les endosseurs auront été acceptés. Les acquéreurs auront le droit d'escompter leurs billets à raison de huit pour cent l'an. Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudousquié notaire public, aux frais des acquéreurs.—Pour l'habitation: Un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans, le tout en billets endossés portant hypothèque sur les objets vendus, les tireurs et endosseurs devront être à la satisfaction du vendeur et les objets vendus ne seront délivrés qu'après que lesdits tireurs et endosseurs auront été acceptés. Tous les billets provenant de ces différentes ventes porteront dix pour cent d'intérêt par an, en cas de non paiement, sans que pour cela que l'acheteur puisse prendre aucun délai en cas de non paiement desdits billets qui seront payables à la Banque des Citoyens. B. MARIGNY.

On distribuera des petites affiches dans l'Etat dans quelques jours, et l'on pourra s'en procurer chez L. A. Garidel, rue Toulouse No. 50. 13 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu sans réserve, mardi 16 du courant, à midi, au magasin de Messrs J. & L. Garnier, rue Royale entre les rues Toulouse et St. Pierre, pour clore diverses consignations.

Vin de Beyerman en caisses, Haut Brion, Leoville et St Julien.

Vin en barriques de Beyerman.

Bon vin rouge de famille en barriques de différentes marques.

30 caisses fruits conservés alimentaires de Colins et Bertrand.

50 paniers anisette.

30 caisses curaçao de Hollande, etc.

Conditions à la vente. 9 fev

750 BARRIQUES VIN ROUGE DE MARSEILLES.

PAR VINCENT ET DE FERIET.

IL sera vendu mercredi prochain, 17 courant, à 11 heures, et la vente sera continuée chaque jour jusqu'à ce que le lot entier soit écoulé, dans le magasin situé au no. 14, rue de l'Hôpital entre les rues Condé et Levée:

20 barriques vin rouge de Marseilles de Bandol.
200 barriques do. do. do. marque de Gros frères.
350 do do. do. do. do. E. Baux.

Conditions à la vente. 9 fev

Vente de Syndic.

Vin de Madère de choix.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan vendredi, le 19 courant, à 11 heures, au magasin de MM. Maxwell et Buchanan, No. 63 rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Maurian, juge de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, en date du 15 décembre 1840, et à la requête des syndics:

3 pipes vieux vin de Madère des îles sous le vent, abandonnées par Buchanan et Magan à leurs créanciers.

Conditions comptant. 8 fev

BANQUE DES AMELIORATIONS,

Nouvelle-Orléans, ce 26 janvier 1841.

UNE élection par les actionnaires, de sept directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque, le vendredi 26 février prochain, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi.

Par ordre L. BERNARD,

27 janv—23 Caissier

Banque du Commerce de la Nlle Orléans.

Nouvelle-Orléans, 1er février 1841.

UNE élection, par les actionnaires, de neuf directeurs pour cette banque, sera tenue dans le local de la banque jeudi le 4 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 3 P. M. 3 fev G. O. HALL, caissier

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

AVIS. A cause des temps pluvieux et du mauvais état de la voie destinée au cheval, le char à cheval qui va la nuit cessera ce service jusqu'à nouvel avis.

11 fev JOHN HAMPSON, ing. en chef.

RENVOI D'ELECTION.—Banque de l'Etat de la Louisiane.—Nouvelle Orléans le 10 février, 1841. Attendu que le lundi, 22 courant jour auquel l'élection annuelle des directeurs doit avoir lieu est un jour de fête, l'élection sera renvoyée au jour suivant, mardi, le 23 courant, aux heures et lieux désignés.

Par ordre du bureau, RICHARD RELF, caissier.

11 fev—2aw—2fpa

NATTES pour plancher—Le soussigné reçoit par le navire Belle Boston—300 rouleaux nattes de Canton, dont 250 rouleaux unis 4/4; 50 do rouges à carreaux 4/4 et 50 do unis 6/4, qu'il offre à vendre à des conditions avantageuses. J. A. LEVY, Jnr. 5 fev 30 rue de la Douane

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les affaires de commission et d'encan, sous la raison de J. A. Beard & Co. J. A. BEARD, W. F. VIGERS. 4 fev 56, rue de la Commune.

MAISON A LOUER—Une charmante maison haute avec attique en briques, située rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne. S'adresser à 30 jan E. A. SOULIE, 36, rue Bienville au premier.

VINS DE MARSEILLE—700 barriques vin de Marseille marques Bandol, Elysée Baux, Gros frères, en magasin et à vendre à conditions avantageuses par J. P. BONNET, 6 fev—3pt 3, rue Royale.

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a transporté son domicile au No 38 rue de Chartres, entre la rue de la Douane et 25 jan— LOUIS A. MARBARIN.

A VENDRE pour cause de départ—Un fond de cabaret et grocerie très bien fourni et achalandé, situé dans une des belles positions de la seconde municipalité. Pour le prix et les conditions, s'adresser à DIDION, Courtier, Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti. 10 fev—6

EAU DE VIE Cognac—60 demi pipes J J Dupuy et Gérand Frères, en débarquement du navire Hope, et à vendre par J. ALBERT, 10 fev 26, rue St. Louis.

CHAPEAUX—400 douzaines chapeaux de paille d'Italie, jaunes, noirs et gris, diverses qualités, pour hommes et enfans.—Aussi un bel assortiment de chapeaux de Panama, à vendre en gros et détail au magasin de P. Tricou, rue Royale No 212, entre Orléans et Ste. Anne. 10 fev

CHAUSSONS vernis—10 douz souliers pour bal; vernis 15 po chaussettes de soie, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 9 fev 74, rue Royale.

VIN D'OPORTO—6 caisses en magasin, à vendre par HENRY TETE, 9 fev 13, rue Conti

TABAC manufacturé—100 caisses à vendre par WOOD & SIMMONS, 11 fev 80, rue des Magasins.

TOILE D'EMBALLAGE—400 pièces d'Allemagne, récemment importée, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 10 fev 50, rue Royale.

DAMEJEANNES—1000 de 5 gallons chaque, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 10 fev 50, rue Royale.

JAMBONS DE WESTPHALIE et quelques caisses de saucissons de Brunswick, récemment reçus et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 10 fev 50, rue Royale.

VINS de Madère et du Rhin, et vin rouge de Chateau Calon, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 10 fev 50, rue Royale.

INDIENNES—40 caisses indiennes anglaises et françaises, à vendre par CLASON & VLES. 10 fev 47, Chartres, au 1er.

TOILES D'ALLEMAGNE—Créas à la morlaix, bretagne, listados, et arabias, à vendre par CLASON & VLES, 10 fev 47, Chartres, au 1er.

FARINE—800 barils à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 10 fev 36, rue Poydras.

GRAISSE—200 barillets graisse prime, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 10 fev 36, rue Poydras.

BŒUF—200 barils et demi barils bœuf mess et M. O, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 10 fev 36 rue Poydras.

PORC—Quelques barils épaules, rumps, &c., à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 10 fev 6, Poydras.

WHISKEY—79 barils rectifié, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 10 fev 36, Poydras.

LARD—20 boucauts jambons et épaules à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 10 fev 36, Poydras.

WHISKEY COMMUN—31 barils 1re. preuve, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 10 fev 36, Poydras.

CIGARES—600,000 de la Havane, tels qu'impériales, log cabin, regalias et canones, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co, 10 fev 3, Magasins.

CHANGE sur la Havane, à vendre par J. ROBERT & Co, 10 fev 3, Magasins.

DOUBLONS Espagnols, à vendre par J. ROBERT & Co, 10 fev 3, Magasins.

PEINTURE VERTE—Une quantité considérable de peinture verte, en bottes de 10 à 24 livres, à vendre par ALEX. GOW, 10 fev 29, rue Bienville.

CORDES—200 rouleaux de cordes supérieures, goudronnées, à vendre par ALEX. GOW, 10 fev 29, rue Bienville.

FARINE—90 barils, marque des boulangers, en débarcadère et à vendre par CHAS BYRNE, 150 Tchoupitoulas. 10 fev

FARINE—600 barils à bord du chaland, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 10 fev 48, Tchoupitoulas.

LE soussigné fera des avances libérales sur des consignations faites à ses amis de New-York et de Philadelphie. HENRY TETE, 10 fev 13, rue Conti

CIGARES de la Havane—75,000 de différentes marques et nouvellement débarquées, à vendre par HENRY TETE 10 fev 13, rue Conti.

EAU DE VIE de pêches—100 barils, qualité supérieure à vendre par HENRY TETE, 10 fev 13, rue Conti

WHISKEY de Monongahela—125 barils de la marque de Rogers, à vendre par HENRY TETE, 10 fev 13, rue Conti

BEURRE—40 barillets beurre de l'ouest à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 10 fev 48, Tchoupitoulas.

BŒUF—300 barils bœuf prime à l'inspection et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 10 fev 48, Tchoupitoulas.

LANGUES en demi barils et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 10 fev 48, Tchoupitoulas.

ALCOOL—10 barils à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT 10 fev 48, Tchoupitoulas.

WHISKEY—120 barils rectifié à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 10 fev 48, Tchoupitoulas.

HARNAIS et bandes de cuir, à vendre par J. HALL & A B BEIN, 10 fev 25, Nouvelle Levée.

CRAVATTES et Mouchoirs—Un petit lot de mousseline blanc uni pour cravattes et mouchoirs, à vendre par CLASON & VLES, 10 fev 47 Chartres au 1er.

RIDEAUX de Mousseline—5 caisses de rideaux de [illegible] qualités assorties, à vendre par CLASON & VLES. 10 fev 47, Chartres, au 1er étage.

PAR R. B. SYKES

IL sera vendu aujourd'hui, mardi le 16 courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 84, en face de l'Arcade Banks.

Une quantité de marchandises sèches, d'habillemens, de bottes et de brodequins.

Et à midi, au même endroit:

150 caisses chandelles; 20 matelas en crin; 30 barillets cranberries; 140 barils de blé de Sarrasin; 3 paires de balances patentées; 30 barils fromage; 30 milliers cigares espagnols, en do genre [illegible]. 16 fev

PAR J. A. BEARD & Co.

Magnifiques gravures.

OISEAUX d'Amérique, d'Audubon—100 de ces magnifiques gravures qui ont fait les admirées aux Etats-Unis et en Europe, seront offertes à l'encan demain, mercredi, 17 courant, au magasin de livres de M. J. A. Mabré, rue St Charles.

Cette collection sera exposée aujourd'hui, et les amateurs et les dames de la Nouvelle Orléans sont respectueusement invités à venir l'examiner. Ils ne vendra donc des copies séparées. 16 fev

Vente par colis, d'une cargaison, de toiles d'Irlande

PAR VINCENT ET DE FERIET.

IL sera vendu mardi prochain, le 30 courant, à 10 heures, à leur salle d'encan, rue de Chartres No. 116, un assortiment considérable de toiles d'Irlande véritable en pièces et demi-pièces, consistant en:

Toile blanche 4/4 en pièces et demi-pièces,
Britanias, toile blanche 7/8 et 4/4,
Platilles, toile blanche 4/4,
Toile écrue 4/4.

Les catalogues seront prêts à être distribués samedi 20 du courant, et les marchandises pourront être examinées lundi le 22 courant. 16 fev

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu lundi le 15 courant, à quatre heures et demie de l'après midi, à l'encoignure des rues Bayou et Rampart:

Le magasin de confiseur, ainsi que les ustensiles nécessaires à l'exploitation. 16 fev

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu jeudi prochain, 18 du courant, à midi à la Bourse de la Cité rue St. Louis,

La mulâtresse créole nommée, ROSALIE, âgée de 16 ans, bonne domestique et couturière, garantie des vices et maladies prévus par la loi, et vendue comme un sujet de confiance.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.

Acte de vente pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 fev—5

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu mercredi le 17 courant, à 11 heures au No. 86 de la rue Gravier, entre les rues du Camp et des Magasins,

12 pipes eau de vie de Cognac, 3ème. preuve. 16 fev—2

PAR F. E. TRICOU.

Vente de Syndic.

Octave de Armas contre ses créanciers

IL sera vendu le, Samedi, 27 Février 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 3 Février 1841, les actions ci-après désignées, abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers, savoir:

70 actions de la Banque des Améliorations.

12 actions de la Compagnie du Théâtre d'Orléans, sur lesquelles 75 pour cent ont été payés.

Conditions—Comptant. 16 fev—16, 22, 27

CHARBON DE LIVERPOOL.

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu mercredi prochain le 17 courant, à 4 heures 1/2, sur la levée, au trois mâts potenu, endessous de la pompe à vapeur de la levée:

110 tonneaux de bon charbon de Liverpool par le navire Queen.

Conditions: à la vente 16 fev.

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu aujourd'hui, le 16 courant, à 10 heures, à leur salle d'encan rue de Chartres No 116, une quantité de marchandises sèches pour la saison.

—AUSSI—

Un envoi de pistolets, de couteaux, poignards, &c. &c. 16 fev.

AVIS.

PAR ANTHONY FERNANDEZ

AU magasin de M. Vito Viti, rue de Chartres, No. 112, entre les rues Conti et St. Louis, (ci-devant occupé par Vincent et de Feriet, encanteurs, vendredi prochain, 19 courant, à 10 heures A. M., il sera vendu, sans réserve, une magnifique et vaste collection d'objets d'usage et de fantaisie, consistant en candélabres bronzés et dorés avec lustres en cristal, girandoles à branches pour cheminées, etc. &c. objets en bronze; plateaux en argent plaqué de 10 à 30 pouces, paniers à biscuits, pots à beurre; urnes pour thé &c. &c. vases en porcelaine française; service en porcelaine de table de thé et autres articles de ce genre; pendules en bronze, en bois doré, en albâtre et en ébène, bureaux à écrire en bois de rose à doubles tiroirs avec boîtes de toilette et d'ouvrage pour dames: boîtes de toilette pour femme et en assortiment de Joaillerie, de boîtes à musique, jeux d'échecs en ivoire et une quantité d'autres articles qu'il serait trop long de mentionner, et pour les détails desquels on renvoie aux catalogues. Aussi, une belle collection de tableaux à l'huile modernes, parmi lesquels est un portrait d'une ressemblance parfaite de William Henry HARRISON, par Beard de Cincinnati; la Madona, d'après Raphaël; la Madeleine, d'après Carlo Dolce, et plusieurs tableaux historiques et paysages. La salle sera illuminée d'une manière brillante, et le temps le permet, jeudi soir, le 18 courant; les dames et les messieurs de la Nlle-Orléans ainsi que les amis de M. Vito Viti, de Cincinnati, Louisville, Lexington, Nashville, Huntsville et St. Louis qui peuvent être en ville, sont respectueusement invités à venir examiner cette collection de magnifiques objets. Ces articles sont incontestablement adoptés au goût des dames, et la critique, M. Vito Viti se rose sur le goût qu'il y sera fondé à l'illumination; ayant l'assurance que le public ne saurait décider cette réunion d'objets d'art.

Un assortiment de Figures en Cire du Mexique sera vendu en même temps; aussi—Un magnifique PIANO.

Conditions de la vente—Au-dessous de $100 comptant; au-dessus de $100 jusqu'à $300 à 3 mois; au-dessus de $300 à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 16 fev.

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de coton avarié.

IL sera vendu mardi soir, le 6 courant, à 4 heures 1/2, à la presse à coton de Frerot Brothers, dans la rue Carondelet:

400 balles de coton avarié, vendues pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions, comptant. 15 fev

PIERRES A PAVER

PAR JOS. A. BEARD & CO.

IL sera vendu à l'encan mardi prochain, le 16 courant, à 4 1/2 heures P. M. sur la levée, à la presse à coton d'Orléans, 20 yards courantes de pierres plates à paver de Yorkshire, en débarquement des navires Dumfrieshire et Independance. Conditions à la vente. 13 fev

PAR DUBERTRAND & Co.

Avis aux Habitans.

IL sera vendu mardi le 16 du courant, à 10 heures du matin à leur salle d'encan, au No 74, rue de la Vieille Levée, pour clore un compte:

1700 cornes de bœuf, 11 barils de porc mess, 29 do prime, 10 barils épaules, 75 barils épaules et têtes, et 16 barils Lard, et une quantité d'autres groceries. 13 fev—2

PAR B. KENDIG.

No. 53 rue de la Commune.

MERCREDI prochain, 17 février, à midi précis, seront vendus les cinq familles d'esclaves ci-après décrites, pour être, ensemble, soit séparément. Ces esclaves sont pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi et tous les autres créoles.

JOHN, âgé de 40 ans, nègre de champ, bon cultivateur.

MILLY, âgée de 36 ans, négresse de champ.

LUCY, 22 ans; négresse de champ, avec un enfant.

JACOB, âgé de 16 ans, nègre de champ.

Ces quatre esclaves forment une famille. La seconde se compose de:

BOB, âgé de 30 ans, nègre de champ.

MINTY, âgée de 26 ans, avec un enfant.

ISHAM, 10 ans.

HANNAH, 6 ans.

CAROLINE, 2 ans.

Conditions de cette vente, qui est sans réserve, à la vente.

Actes de vente, pardevant Wm. T. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 15 fev—3

PAR M. BARNETT & Co.

IL sera vendu mercredi, 17 courant, à la Bourse St.-Louis, UN TERRAIN avec la maison qui est construite dessus, situé rue des Bons-Enfans, entre Esplanade et St.-Antoine. Le terrain mesure trente pieds de face sur soixante de profondeur, mesure américaine. La maison consiste en deux corps de logis, séparés par une porte de Cour, par le milieu, chaque partie de maison a deux chambres à feu et deux cabinets; dans la cour, il y a double cuisines, puits, latrines, &c. &c.

Conditions—un tiers comptant, la balance à six et douze mois de crédit, billets endossés et hypothèque.

L'acte de vente pardevant E. Barnett, notaire pub. 15 f

GRANDE VENTE DE MEUBLES.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mercredi matin le 17 courant, à 10 1/2 heures, au No. 49, de la rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, un des meilleurs assortimens de meubles pour nouveaux, comprenant des chaises en acajou, des sideboards, armoires, tables rondes, bureaux à écrire, sofas, des tables à toilette et d'ouvrage pour dames, bois de lits haut et communs, lavabos, tables de toilette, chaises en palissandre et autres, berceuses, glaces, &c. aussi, deux magnifiques pianos.

Conditions et termes à la vente.

Cette vente sera positive, et elle présente une occasion favorable aux personnes qui tiennent maison et aux acheteurs de la campagne, le propriétaire actuel étant obligé de quitter les affaires. 15 fev

BELLE PROPRIETE AU FAUBOURG LIVAUDAIS.

PAR JOS A. BEARD & CO.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 18 du courant, à l'Arcade de Banks, à midi sans réserve:

Premièrement:—Un lot de terre au faubourg des Religieuses, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Marie, et le coin de la rue Apollon et Nayades, sur 90 pieds 4 pouces de profondeur, avec les améliorations qui y consistent en une maison en bois, à 1 étage en deux ans, avec galerie, citerne, écurie etc. Le fond est pavé et les banquettes achevées. Les édifices sont assurés au bureau d'Assurance des Marchands, pour $800.

La maison n'est pas terminée d'être peinte, et l'acquéreur assumera le paiement de $111 qui seront dus lorsqu'elle sera achevée d'être peinte.

Secondement:—Un lot de terre dans ledit faubourg, même ilet, avec de semblables améliorations, mesurant 25 pieds de face à la rue Apollon, sur 100 pieds de profondeur, situé aux rues Ste-Marie et Félicité; le tout acquis d'un plan dressé par B Buisson, en date du 30 janvier 1841.

Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à final paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Troisièmement:—Le lot No. huit, dans l'ilet No. neuf, au faubourg Livaudais, mesurant 43 pieds un pouce à la rue Tchoupitoulas, sur 96 pieds 4 pouces de profondeur, avec les améliorations qui y trouvent; consistant en une maison neuve à deux étages proprement construite, ayant 4 jolies chambres au-dessus et 4 au-dessous, avec galerie en avant et en arrière sur toute la façade, cuisines, écurie, citerne, &c. dans la cour.

Quatrièmement:—Le lot No. neuf, contigu au No. huit, mesurant 43 pieds 1 pouce de face, sur la même rue, et 96 pieds, plus ou moins de profondeur, ayant de belles écuries et étant bien entouré, vendu d'après le plan qui sera exhibé au moment de la vente.

Ces terrains sont les plus élevés qui se trouvent à Lafayette; et quant à leurs positions, on n'en saurait trouver de meilleures.

Conditions de la vente:—Un quart comptant, le restant à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Aussi—Neuf actions dans le fond capital de la banque des Citoyens, assurés sur le terrain No. 8.

Conditions: comptant.

Les actes de vente des terrains No 8 et 9 seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Au même lieu et à la même heure, on mettra en vente un lot de terre au faubourg Livaudais. Ces lots seront vendus par terre, d'après le plan, et de plus amples détails seront donnés au moment de la vente.

11 fev—7f

Quatrième vente mensuelle, à crédit, de marchandises sèches par colis, à l'entrepôt d'Isaac Bridge & Co., rue des Magasins, No. 134.

LE soussigné offrira en vente, à l'encan à leur entrepôt, rue des Magasins No 134, lundi, mardi et mercredi, les 15, 16 et 17 courant, à 10 heures A. M.—Un assortiment considérable de marchandises sèches, bottes et brodequins, chapeaux, &c. consistant en marchandises ont été reçues en consignation directe des fabricants.

Conditions à la vente. ISAAC BRIDGE & Co.

4 fev 4, 11, 16 A. FERNANDEZ, encanteur

A LOUER—La belle maison qu'occupe en ce moment Mr André Castille, de l'autre bord du fleuve, vis-à-vis la ville. L'occupation en sera donnée le 15 de février prochain. Pour les conditions, s'adresser à J. B. OLIVIER, 1 fev—6 rue Royale, No. 215.

DEZAUCHE, *Dentiste*,

POSE LES DENTS ET RATELIERS ARTIFICIELS; traite les affections du système dentaire.

Office rue d'Orléans, No. 77. 20 jan—6

FREDERIC WILKINSON,

Député voyer général de l'Etat de la Louisiane, Courtier et propriétés foncières, à l'Arcade St. Charles, Nouvelle-Orléans. 1er déc—6

MARBRES D'ITALIE.

LE soussigné vient d'arriver d'Italie avec un assortiment de marbres ouvrés et bruts, de tous les genres, de chemineés, &c. qu'il a choisi sur les lieux avec le plus grand soin et dans les genres qu'il sait convenir au pays. Il a en outre amené avec lui les ouvriers nécessaires à la confection des travaux de ce genre et sous la direction d'un sculpteur un des plus grands prix à la Ste-Marie. Il a un autre membre [illegible] un ouvrier sculpteur d'un grand mérite pensionné par le gouvernement français; il se charge de tous travaux de sculpture [illegible] autres objets, et [illegible] reproductions.

S'adresser à [illegible] rue St. Pierre, No 34, entre Royale et Bourbon.

20 janv—6 JOSEPH VIAU.